



BELBEUF

SAINT-AUBIN  
CELLOVILLE

FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE

EPINAY

MONTMAIN

MONTMAIN

MESNIL-  
RAOUL

SAINT-AUBIN  
CELLOVILLE

LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

QUEVREVILLE-LA-POTERIE

GOUY

PITRES

Emplacements réservés

N°	OBJET	PARCELLES	SURFACE	DESTINATAIRE
1	Réalisation d'un stockage tampon de déchets verts	Parcelle de Z 27	13 000 m <sup>2</sup>	SMEDAR
2	Elargissement de voirie	Côtés de la rue de la Porte des Champs et de la rue Saint-Barthé	2 900 m <sup>2</sup>	commune
3	Elargissement de voirie	Côtés de RD 138	48 400 m <sup>2</sup>	commune
4	Création d'un parc public et d'équipements publics	Parcelle de AN 3	30 400 m <sup>2</sup>	commune
5	Troux sur la station d'épuration	CI 972, CI 974, Partie de CI 973	4 900 m <sup>2</sup>	commune
6	Aménagement hydraulique	Fonds de l'Étang Franqueville	13 300 m <sup>2</sup>	commune
7	Aménagements hydrauliques	Parcelle de C2333, C2 260	800 m <sup>2</sup>	commune
8	Aménagement hydraulique et paysager	Côtés rue des Canadiers	300 m <sup>2</sup>	commune
9	Elargissement de voirie	Côtés de la rue Carnot	5 900 m <sup>2</sup>	commune
10	Elargissement de voirie	Côtés de la rue Saint-Eusèbe	1 100 m <sup>2</sup>	commune
11	Elargissement de voirie	Côtés de la rue du Colombier	500 m <sup>2</sup>	commune
12	Elargissement de voirie	Côtés de la rue du Colombier	500 m <sup>2</sup>	commune
13	Elargissement de voirie	Côtés rue de l'Anneau	2 500 m <sup>2</sup>	commune
14	Aménagement hydraulique	Parcelle de E2 242, E2 243	400 m <sup>2</sup>	commune
15	Elargissement de voirie	Côtés rue de l'Anneau	400 m <sup>2</sup>	commune
16	Aménagement d'équipements sportifs	Parcelle de A04, A05, A06, A07, A08, A011	1 000 m <sup>2</sup>	commune

**légende**

- zone urbaine
- zone à urbaniser
- zone naturelle ou forestière
- zone agricole
- urbanisation des communes voisines
- zone urbaine (U plus indice)
- zone à urbaniser (AU plus indice)
- zone agricole (A plus indice ou non)
- zone naturelle et forestière (N plus indice ou non)
- délimitation de zone
- délimitation de secteur
- boisement remarquable classé EBC
- alignements d'arbres remarquables classés EBC
- espace de risque lié à une cavité souterraine
- espace pouvant faire l'objet de ruissellements naturels concentrés
- fuseau de 300m délimitant le périmètre d'études du consommateur Est de l'agglomération rouennaise, arrêté par le préfet le 14 novembre 1998
- zone A du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Rouen-Valle de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)
- zone B du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Rouen-Valle de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)
- zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Rouen-Valle de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)



**Commune de**  
**BOOS**

après  
- modification du P.L.U. n°5  
- révision simplifiée du P.L.U. n°1

# PLU

## Plan de zonage (commune entière)

échelle 1/6500

Villes en Avenir  
372C, route de Neuflahél, 76230 Bois Guillaume  
02 35 60 58 77 - contact.rouen@vea-urbs.com